

*Direction générale de l'urbanisme,  
de l'habitat et de la construction*

**Décision du 30 novembre 2007 du directeur général de la Caisse de garantie du logement locatif social portant désignation des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social**

NOR : *MLVU0773919S*

Le directeur général de la CGLLS, nommé par arrêté du 4 septembre 2007, publié au *Journal officiel* du 16 septembre 2007,

Vu l'article R. 452-1 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2004 portant création du comité technique paritaire auprès de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu l'arrêté du 4 mars 2005 fixant la répartition des sièges des représentants du personnel entre les organisations syndicales appelées à être représentées au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2006, modifiant l'arrêté du 15 juin 2005 portant nomination des représentants de l'administration et des représentants du personnel au sein du comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social ;

Vu les articles 7 et 8 du décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires ;

Vu la proposition de l'organisation syndicale SERIF-CFDT en date du 10 septembre 2007,

Décide :

Article unique

Sont nommés respectivement représentants de l'administration et représentants du personnel au comité technique paritaire central de la Caisse de garantie du logement locatif social :

I. - REPRÉSENTANTS DE L'ADMINISTRATION

*Membre titulaire*

M. Laporte (Patrick), directeur général, administrateur civil hors classe.

*Membre suppléant*

Mme Cohen (Laurence), secrétaire générale, contractuelle de droit public.

II. - REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Au titre de l'organisation SERIF-CFDT :

*Membre titulaire*

Mme Gustin (Pascaline), assistante de direction, contractuelle de droit public.

*Membre suppléant*

M. Chaize (Laurent), adjoint au chef du service des garanties, contractuel de droit public.

Fait à Paris, le 30 novembre 2007.

*Le directeur  
général,  
P. Laporte*